



l'écho taillonnais

Décembre 2025 • n°62

Edité sous la responsabilité de Monsieur le Maire. Validé par la Commission de Communication.

Sommaire

Numéros utiles.....	p 2
Le mot du Maire.....	p 3
La Mairie vous informe.....	p 4
Jeux.....	p 17-18-22

Comptes rendus du Conseil Municipal.....	p 9
Vie de la commune	p 18
Le coin des associations.....	p 23

Numéros utiles

PÔLE MEDICAL :

MÉDECIN

59bis av. de la République

Dr Isabelle MAGNE

☎ 09 67 01 78 82

OSTÉOPATHE

Margot LEBARBIER

☎ 07 62 63 23 00

MASSEUSE

KINÉSITHÉRAPEUTE

Sophie LECAPLAIN

☎ 07 85 40 23 20

PÉDICURE-PODOLOGUE

Adeline PERES DA SILVA

☎ 06 59 24 53 14

INFIRMIER

Denis BENQUET

☎ 05 46 48 72 59

PHARMACIE

Sylvie MENENDEZ

59 avenue de la République

☎ 05 46 49 63 76

TAXI TAILLONNAIS

(CONVENTIONNÉ
ASSURANCE MALADIE)

Vivien BOISNARD

4 les Tillauds

☎ 07 89 62 01 27

BIBLIOTHÈQUE

MUNICIPALE

34 av. de la République

☎ 05 46 48 62 65

ÉCOLES (RPI)

St Ciers du Taillon

2 avenue de la République

☎ 05 46 70 74 37

ÉCOLES (RPI)

St Thomas de Conac

Le bourg

☎ 05 46 86 07 72

GENDARMERIE

NATIONALE

3 rue du moulin de la Fuie

☎ 05 46 49 63 66

DÉPANNAGES

ENEDIS (urgence)

☎ 09 726 750 17

SAUR-CER

13 rue Paul-Emile Victor
17640 Vaux-sur-mer

☎ 05 46 39 00 22

Mairie

☎ 05 46 49 63 91

Mail : mairie@saintciersdutaillon.fr

Horaires

lundi		9 h 00
mardi	de	à
jeudi		12 h 00
vendredi		

Permanence de Monsieur le Maire

lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 9 h 00 à 12 h 00

En cas d'urgence, vous pouvez joindre :

Monsieur le maire ☎ 06 81 80 76 65

Le 1^{er} adjoint ☎ 06 77 66 60 79

Le 2^{ème} adjoint ☎ 06 36 19 33 28

Le 3^{ème} adjoint ☎ 06 07 82 69 17

Le secrétariat est assuré par :

Noémie FONTAINE (Accueil,
Urbanisme, Etat Civil, Cimetière,
Elections)

Alice RIGON (Comptabilité,
Ressources Humaines)

URGENCES

POMPIERS

☎ 18 ou 112

SAMU

☎ 15 ou 112

GENDARMERIE

☎ 17

Le mot du Maire

Mes Chères Concitoyennes et Chers concitoyens,

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, c'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous une dernière fois par l'intermédiaire de ce journal !

En effet, comme vous le savez déjà, j'ai décidé de ne pas être candidat aux prochaines élections municipales qui vont se dérouler les 15 et 22 mars 2026.

Les Taillonnais m'ont accordé leur confiance sans interruption depuis ma première mandature en 1983 comme Conseiller Municipal, puis en 2001, ce sont les Conseillers Municipaux qui m'ont choisi et installé au poste de Maire pour diriger cette commune à laquelle j'étais déjà très attaché.

Je crois vous avoir démontré cette volonté que j'ai eue tout au long de ce parcours à bien gérer les affaires administratives et à la mission qui m'avait été confiée en agissant pour la prospérité de la commune.

Ce fut un travail d'équipe, à chaque renouvellement des membres du Conseil Municipal, les femmes et les hommes anciens et nouveaux élus m'ont assuré leurs soutiens dans tous les choix qui ont été faits pour faire évoluer, embellir et entretenir la commune dans tous nos domaines de compétences. D'autres choix ont été faits aussi, en créant des services pour les besoins de la population locale.

Je remercie tous mes collègues conseillers, ainsi que le personnel communal qui ont largement contribué à la bonne marche de notre collectivité et je souhaite que cela continue ainsi.

Pour le prochain et nouveau Conseil Municipal, je sais que la tâche va être tout aussi difficile. Je leur souhaite de la réussite pour les choix qu'ils feront pour accomplir leur mission, en agissant toujours, dans l'intérêt général et pour le bien-être de tous les Taillonnais.

J'ai aussi une pensée pour l'école, j'y ai été tellement proche depuis plus de quarante années, comme parent d'élève, puis comme élu délégué au SIVS, ensuite devenu Président du SIVS, j'ai fait mon possible avec l'accompagnement des enseignantes et enseignants pour contribuer à leur apporter les moyens matériels nécessaires, cela aux bénéfices des enfants scolarisés dans notre RPI. C'est une page qui se tourne pour moi mais je garde l'espoir que les élus auront toujours une oreille attentive pour répondre au mieux à leurs besoins et pour défendre bec et ongle le maintien de notre école.

Le devoir de réserve s'impose dans cette période pré-électorale et m'oblige à ne pas faire la propagande d'un bilan, en restant neutre, afin de ne pas nuire à ces futures élections. Mais vous avez pu suivre nos travaux et leurs mises en œuvre en lisant nos comptes rendus sur ce journal. Les projets en cours devraient être réalisés avant la fin de ce mandat. A charge à la nouvelle équipe municipale de continuer à œuvrer pour le bien de la communauté.

Je m'appête à quitter mes fonctions prochainement mais je serai toujours disponible si besoin, pour apporter mon concours aux élus le temps qu'ils trouvent le rythme pour bien commencer leur mandat. Je ne doute pas que le personnel de la mairie saura les accompagner pour les aider à bien prendre leurs marques. Les élus et le personnel doivent travailler ensemble en harmonie.

Amis Taillonnais, encore merci de la confiance que vous m'avez accordée depuis toutes ces années. Ces responsabilités ont représenté pour moi un défi pour bien agir et ne pas vous décevoir.

Je n'ai pas de regret. Ce fut une belle expérience pour moi mais parfois épuisante moralement. Cela n'a pas été toujours un long fleuve tranquille.

J'espère vous retrouver le **samedi 03 janvier 2026** à l'occasion de la cérémonie des vœux. Je vous souhaite de belles fêtes de Noël et du Nouvel An. Très bonne année à tous !

Votre Maire : Patrick Chérat

**Le Maire et son Conseil Municipal,
vous invitent le samedi 03 janvier 2026 à 15h30
à la salle des fêtes,
à l'occasion de la présentation des vœux
qui sera suivie d'une dégustation de la galette des rois.**

Recensement de la population 2026

www.le-recensement-et-moi.fr



Cette année, la commune de Saint Ciers du Taillon réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 Janvier 2026 jusqu'au 14 Février 2026.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 26 Janvier 2026, contactez la mairie de Saint Ciers du Taillon : 05 46 49 63 91

Les agents recenseurs de votre commune :



Sandra Gaillard



Slimane Hamadache

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papiers et/ou vous aidera à faire votre recensement.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Le recensement est obligatoire il n'existe aucun lien avec le service des impôts et la CAF

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- ♦ Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- ♦ Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
- ♦ Identifier les **besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

La mairie vous informe



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

1^{er}
tour

15 mars

2^d
tour

22 mars



Municipales 2026 : le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1000 habitants

En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux, en application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Cette loi répond à trois objectifs :

- ♦ harmoniser les modes de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1000 habitants avec les autres.
- ♦ renforcer la parité. Car dans les communes de moins de 1000 habitants les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;
- ♦ répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins 1000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours, les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est à dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25000 communes de moins de 1000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme, le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage.

Il n'est donc plus possible d'ajouter/supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants

afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.



La mairie vous informe



L'ACTU

GESTION DES DÉCHETS 2025



DEPUIS LE 1ER JANVIER 2025

En **déchèterie**, pour proposer le meilleur service, les conditions d'accès évoluent :

x24

Passages par an



LA CARTE DE DÉCHÈTERIE EST OBLIGATOIRE

La dotation gratuite de **sacs transparents** pour les ordures ménagères résiduelles sera effective pour inciter au tri et permettre le contrôle du contenu

C'EST LA FIN DU SAC NOIR !



TRANSPARENT

**SACS DE 30L
POUR LES DÉCHETS
MÉNAGERS**



SUPPORTS UTILES

Le **MEMO TRI** est de retour et la **recette du compost** est arrivée !



Retrouvez les deux documents sur le site de la Haute-Saintonge

Retrouvez les informations sur la gestion des déchets et vos jours de collectes sur l'**appli citoyenne**



Notre Haute-Saintonge

UN DOUTE ?

Retrouvez tous les documents sur le site www.haute-saintonge.org

Contactez le service de gestion des déchets au 05 46 48 78 34 ou par mail service-ome@haute-saintonge.org

DÉCHÈTERIES
Communauté des communes
de la Haute-Saintonge

Horaires : 9h00 - 12h20 et 14h00 - 17h20

Toutes les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.

N'oubliez pas votre carte pour votre passage en déchèteries

24 passages/an

Déchèterie de LORIGNAC

Les Terriers des Caves
17240 LORIGNAC
Tél / Fax : 05 46 70 13 96

Lundi	Fermé
Mardi	
Mercredi	9h – 12h30
Jeudi	et
Vendredi *	14h – 17h30
Samedi	
Dimanche	Fermé

* Fermé du 01/10 au 31/03

Déchèterie de GUITINIERES

6 Rte Pont Richaud
17500 GUITINIERES
Tél / Fax : 05 46 48 32 81

Lundi	
Mardi	9h – 12h30
Mercredi	et
Jeudi	14h – 17h30
Vendredi	
Samedi	
Dimanche	Fermé

DEPUIS LE LUNDI 20 JUIN 2022,

LE BADGE EST OBLIGATOIRE

SUR TOUTES LES DECHETERIES.
SEULES LES PERSONNES MUNIES D'UN
BADGE SERONT ACCEPTEES.

Si vous ne possédez pas encore
votre badge, retrouvez
le formulaire de demande sur :

<https://www.haute-saintonge.org/formulaire-badge-decheterie>



HABITANTS, CURISTES, VACANCIERS... TOUS CONCERNÉS

GESTION DES DÉCHETS
Communauté des communes
de la Haute-Saintonge



NEW!

Le sac transparent

Pour remplacer les sacs noirs,
la Communauté des communes de
Haute-Saintonge fournit gratuitement
de nouveaux sacs aux habitants.

> Rendez-vous en mairie pour
récupérer vos sacs !



Dans le sac jaune

**TOUS LES
EMBALLAGES
SE TRIENT !**

> Rendez-vous en mairie pour récupérer vos sacs !



Le compost

Cette année,
**APPRENONS
À COMPOSTER**

nos restes de repas et autres déchets
organiques, pour alléger les poubelles.

> Résidents ? Récupérez votre composteur
gratuit rapidement en mairie ou déchèterie sur
présentation de votre badge.

LES COLLECTES

Toute l'année, je respecte le calendrier des collectes !
Pour garder les villes et points d'apports propres, je dépose mes poubelles la veille des ramassages.

Calendrier des collectes disponibles sur le site www.haute-saintonge.org
et sur l'application Notre Haute-Saintonge



MEMO TRI EN HAUTE-SAINTONGE



À TRIER

EMBALLAGES

TOUS LES PAPIERS

TOUS LES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE

TOUS LES PETITS
EMBALLAGES
EN CARTON

TOUS LES EMBALLAGES
EN MÉTAL
Y COMPRIS LES DOSETTES

! BIEN VIDÉS, NON LAVÉS, NON EMPILÉS
→ APLATIR LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE
SUR LE SENS DE LA LONGUEUR

À TRIER

VERRE

EMBALLAGES EN VERRE
BOUTEILLES, POTS, BOCAUX
ET FLACONS EN VERRE

! BIEN VIDÉS, NON LAVÉS,
PAS DE VAISSELLE

À TRIER

TEXTILES

VÊTEMENTS, CHAUSSURES
PAR PAIRE ET LACETS LIÉS,
LINGE, MAROQUINERIE
(MIS DANS UN SAC)

À JETER

**ORDURES
MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES**



DÉCHETS D'HYGIÈNE, TISSUS
ET VAISSELLE CASSÉE

À COMPOSTER

COMPOSTAGE
BIODÉCHETS



RESTES DE PRÉPARATION DE REPAS, RESTES DE REPAS, SACHETS DE THÉ/FILTRES À CAFÉ
ET VÉGÉTAUX EN PETITE QUANTITÉ

Ajoutez 50% de matières sèches (broyat de végétaux) pour un bon compost

À TRIER

DÉCHÈTERIES

Accès avec badge



BOIS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, DÉBLAIS ET GRAVATS,
ENCOMBRANTS, MÉTAUX, ÉLECTRONIQUES, MOBILIER, PILES, BATTERIES,
DÉCHETS TOXIQUES ET JOUETS, COQUILLES D'HUITRES

Demandez votre badge
ou service déchets

UN DOUTE ?

Retrouvez toutes les règles de tri en
téléchargeant gratuitement l'appli
mobile **NOTRE HAUTE-SAINTONGE**



→ LOI AGE :
INTERDICTION DE JETER LES
BIODÉCHETS DANS LES ORDURES
MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
DEPUIS LE 1^{ER} JAN. 2024

CONTACT

05 46 48 78 34 service-om@haute-saintonge.org
www.haute-saintonge.org

La mairie vous informe



Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

C'est obligatoire !

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

INFORMATIONS SÉCURITÉ

Téléaterte est un dispositif qui permet d'**alerter rapidement la population** en cas d'événement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise telle que : **inondation, tempête, canicule, feu de forêt, mouvement de terrain, épidémie, risque industriel, attentat, ...**

Des documents à compléter vous attendent à la mairie de Saint Ciers du Taillon.

Pour plus d'informations, contactez la mairie.



alerte information



Soucieuse de la sécurité de ses habitants, votre commune a mis en place **un système d'alerte à la population**



Pour recevoir gratuitement les alertes de votre commune, inscrivez vous en flashant le **QR Code** ci-dessus, ou complétez le **formulaire en mairie**

Votre système d'alerte est développé par **ciitélécom**



Réunion du 1^{er} juillet 2025

Présents : 12 Absents : 3

Recensement 2026.

L'enquête pour le recensement de la population de notre commune doit se faire au début de l'année 2026. Pour cela, le maire doit désigner un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de cette enquête. Il sera chargé de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs.

Il doit suivre, en octobre ou novembre, une journée de formation dispensée par l'Insee.

M. le Maire propose de désigner Mme Rigon Alice, secrétaire principale comme titulaire, avec une suppléante Mme Fontaine Noémie pour encadrer quotidiennement les agents recenseurs. Elles devront utiliser des outils informatiques simples (application informatique du recensement « OMER », communication par mails et outils bureautiques de base).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces informations, accepte la proposition du maire pour désigner par arrêté Mesdames Rigon et Fontaine au titre de coordonnateur communal. L'INSEE sera informé dans un premier temps de cette décision avant le recrutement d'agents recenseurs en second temps.

Proposition d'achat ou de location pour le remplacement du photocopieur.

Nous avons acquis un photocopieur auprès de la société Rexroth il y a 7 ans. Compte tenu du nombre important de tirage annuellement, l'appareil vieillissant, M. le maire propose de faire l'acquisition d'un nouveau équipé de nouvelles options, en conservant l'ancien pour être mis à la disposition des associations. Nous avons la possibilité de conserver le contrat de maintenance qui nous permettra de garantir sa longévité.

Une proposition nous a été faite pour l'achat ou la location d'un photocopieur, pour l'une ou l'autre solution, avec un contrat de maintenance, livraison, cartouches et garantie du matériel inclus.

Coût de l'appareil à l'achat : 5 880 € HT. En location : 177 €/mois avec un contrat de 5 ans.

Le prix du tirage à l'unité en noir sera de 0,0049 € et en couleur de 0,045 €.

Sachant que le volume actuel de photocopies en noir est de 1100 par trimestre et en couleur de 4000 et que nous sommes en constante augmentation, nous devons diminuer les tirages couleur.

Le Conseil Municipal opte pour l'achat du photocopieur comme nous l'avons fait pour le précédent il y a 7 ans, et demande que soit négocié à la baisse le prix des tirages avant de passer commande.

Installation DECI.

Suite au dossier de notre demande de subvention de DETR, un courrier nous a été adressé par les services de la Sous-Préfecture de Jonzac. Il apparaît que les distances d'éloignement des maisons pour installer la réserve d'eau au lieu-dit « Les Gauthiers » ne soient pas respectées. Après divers échanges, le SDIS nous fait d'autres propositions pour déplacer cette installation, la seule possibilité serait de faire cette installation sur la commune de Ste Ramée. Pour la pose d'un poteau incendie au lieu-dit « Chez le Gay », les conditions d'obtenir un débit suffisant ont été vérifiées par la SAUR, cela ne pose pas de problème particulier. Notre gros problème, c'est de pouvoir acquérir du foncier pour les installations de ces réserves d'eau en bache souple. Trop proche des maisons, il n'y a rien d'esthétique. Trouver un endroit disponible à quelques centaines de mètres et raccordable au réseau d'eau pour le remplissage augmente les difficultés. Devant cet état de fait et de l'exigence incompréhensible de la part du SDIS, le Conseil décide de reporter le projet au hameau « les Gauthiers », de voir avec la commune de Ste Ramée pour qu'ils prennent en charge ce dossier. Pour le hameau de « chez le Gay », le SDIS ne s'oppose pas à l'installation d'un poteau incendie étant donné que le gestionnaire du réseau d'eau nous certifie que le volume de 30 m³/h sur 2 heures sera disponible. Cette solution nous semble plus avantageuse qu'une installation d'une réserve d'eau.

Création d'un site internet.

Suite à notre demande, Soluris nous propose un contrat pour l'installation d'un site Web, avec une formule standard et une offre de service+, d'un abonnement annuel et d'un engagement sur 3 ans.

Pour notre collectivité, le prix de l'offre standard est de 572 € et pour l'offre de service + de 801 €.

Le Conseil à l'unanimité est d'accord pour la création d'un site Web, utile pour toutes les informations que nous pourrions diffuser pour nos concitoyens ou autres personnes désirant obtenir des informations sur la commune. Il choisit d'opter pour la formule standard et autorise M. le Maire à passer commande auprès de Soluris, valide et accepte les conditions générales de création d'hébergement et de maintenance de site internet avec un abonnement annuel de 572 € net et d'un engagement de 3 ans.

Travaux bâtiments.

L'église : des travaux sont à envisager pour le remplacement des marches en pierre et pour la réparation du plancher devant l'hôtel de la vierge.

L'école : le plan canicule nous fait penser à l'avenir et donc à prévoir des endroits au sein de l'école pour que les enfants et le personnel puissent se réfugier au frais. Les conditions ne sont pas réunies pour l'accueil lors de ces épisodes de fortes chaleurs. Que ce soit dans les classes, la salle de motricité et la cantine, ce n'est pas acceptable. Le

Conseil municipal

Conseil va réfléchir à des solutions pour améliorer la situation dans nos bâtiments scolaires lors de ces épisodes de canicule.

Logement 28A avenue de la République : Notre locataire a libéré son appartement et nous devons le remettre en état avant de le proposer à la location. Peinture des murs et plafonds, remplacement du revêtement de sol. Le Conseil autorise le remboursement de la caution à M. Montasier.

Travaux de voirie.

Les travaux prévus pour consolider le talus route de la Mousseterie ont été réalisés.

Les travaux du chemin de chez Rigolet sont finis comme prévu.

Le dérasement rte des Petits cottereaux et rue de la Fontaine a été fait par le syndicat de la voirie.

D'autres routes seront à faire, des entreprises seront consultées pour obtenir des prix les plus avantageux.

Prochainement le point à temps automatique va se réaliser.

Règlement salle des Fêtes.

Nous avons constaté plusieurs fois que la salle des fêtes, lors d'une location ou du prêt aux associations, n'est pas toujours remise en état de propreté. Pour cela, nous devons être plus vigilants. Un état des lieux d'entrée et sortie écrit, signé par les 2 parties pourrait être une solution pour éviter ce genre de désagrément. Le Conseil accepte d'ajouter au contrat de location ce document. Il va de soit que nous devons faire intervenir les agents municipaux pour un ménage approfondi au minimum 2 fois dans l'année.

Questions diverses.

Agents du service technique.

Un aménagement de leurs horaires de travail a été fait durant cette période de canicule. Les températures de saison redevenues normales, ils reprendront les horaires habituels.

Projet éolien.

Nous savons qu'une entreprise est intéressée pour implanter des éoliennes sur la commune de Consac et St Ciers du Taillon. Nous n'avons jamais été informés officiellement d'un tel projet. Le Conseil Municipal s'oppose catégoriquement d'accueillir ce type d'installation sur notre territoire. D'ailleurs, dans l'instruction de notre PLU, ce sera notifié. Nous apprenons que certains propriétaires ont rencontré les commerciaux d'une entreprise. Ils ont reçu une offre d'achat avec un contrat alléchant, leur signifiant la signature avant fin juillet 2025. Ce contrat, bien sûr, promet une rente financière sur 25 ans qui peut séduire mais sans se préoccuper des voisins, des communes voisines, de l'impact paysager ainsi que les nuisances que cela peut entraîner. A ce jour, nous n'avons pas eu con-

naissance d'une étude mesurant cet aspect des nuisances dans tous les domaines. Nous devons être vigilants et j'invite les personnes propriétaires qui ont été contactées à nous informer de leur décision.

Réunion du 26 août 2025

Présents : 12

Absents : 3

Décoration de Noël.

M. Bret a été chargé d'étudier les possibilités qui pourraient être offertes pour ajouter des décorations de Noël dans le bourg. Après avoir consulté le catalogue, il propose plusieurs thèmes au Conseil et demande de l'aider à choisir le mobilier le plus adapté pour une installation dans divers points du bourg afin de compléter l'existant. Compte tenu du coût que cela entraîne, il y a nécessité d'avoir un budget pour le choix des décorations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prévoir une somme de trois mille euros TTC. Il reste le choix à faire, afin de passer une commande en temps voulu.

Devis travaux bâtiments.

École : un devis a été présenté par l'entreprise Prou pour le remplacement du disjoncteur général très vétuste, actuellement hors service, placé en extérieur qui permet la coupure d'urgence en cas d'incendie dans la chaufferie. Montant du devis : 377,82 € TTC. Validé par le Conseil.

Logement du 28 B avenue de la République : Ce logement étant libéré, des travaux de remise en état avant sa location sont nécessaires. Un revêtement d'une couche de peinture sur les plafonds et les murs sera exécuté par un employé communal. Avant de remplacer le revêtement de sol dans le séjour, la remise à niveau du plancher est justifiée. Pour cela, l'entreprise la Menuiserie du Taillon doit intervenir. Montant du devis : 3 240,00 € qui comprend la fourniture et la pose du solive en bois pour la mise à niveau et l'isolation phonique, la fourniture et la pose d'un plancher OSB.

La pose du sol PVC se fera avec les employés communaux. Il y a aussi la hotte à remplacer ainsi que 3 convecteurs électriques à faire par un employé technique.

Mairie : en avril 2024, nous avons accepté un devis de Thermique Roy pour le remplacement de la zinguerie pour un montant de 4 083,53 € TTC. Ces travaux vont pouvoir enfin se réaliser. Après la dépose des gouttières, nous devons faire la peinture de l'avant toit avant de refixer les nouvelles.

Gendarmerie : la VMC dans un logement des gendarmes ne fonctionne plus. On nous l'avait signalé suite à la visite annuelle du service immobilier de la Gendarmerie.

Conseil municipal

Un devis a été demandé à l'entreprise Prou pour effectuer ces travaux rapidement car ce dysfonctionnement entraîne des moisissures dans l'appartement.
Montant du devis : 502,87 € TTC. Validé par le Conseil.

Église :

- devis pour réfection du parquet devant l'Autel de la Vierge par l'entreprise la Menuiserie du Taillon : 488,65 €. Devis accepté.
- devis présenté par l'Atelier du Moulin pour la réparation, la fourniture et la pose des pierres des marches en pierre fortement usagées : 2 758,44 € TTC. Devis accepté.

La restauration du chemin de croix est en cours, comme convenu, ces travaux se réalisent avec l'aide d'un restaurateur retraité et de bénévoles. L'achat des fournitures nécessaires pour faire ces travaux représente 494 € TTC.

Entretien voirie

Rue de la Fontaine : des travaux sont à envisager pour permettre l'évacuation des eaux pluviales avec un meilleur débit à la sortie du village de la Fontaine. L'entreprise **SNC BST** d'Avy est intervenue pour le relevé des niveaux et nous a présenté un devis pour les curages de fossés sur 400 ml avec l'évacuation et du curage d'un fossé du Pucilard au Taillon sur 275 ml sans évacuation, d'une ouverture de la route pour la pose de buses et de la pose de 2 têtes de pont béton. Montant du devis comprenant le déplacement et le repli du matériel : 8 604,00 € TTC. Devis accepté.

Aide du département au titre de la voirie communale : le programme d'aide aux communes au titre de la voirie communale accidentogène est reconduit pour l'année 2025. Cette aide concerne uniquement les travaux d'entretien et de préservation du patrimoine et non les travaux d'investissement.

Cette année, le montant des travaux d'entretien réalisés sera de 26 252,37 € HT et concerne le Pata, le dérasement, l'enrochement d'un talus et le curage des fossés. Nous devons envoyer les devis signés avant le 10 septembre au département.

Projet agrandissement Pôle Médical

M. le Maire nous rappelle que nous avons fait appel à la SEMDAS du département de la Charente-Maritime. Ce service est chargé du Développement territorial pour l'assistance aux projets des petites communes.

Notre projet concerne l'agrandissement du Pôle Médical pour pouvoir accueillir d'autres professionnels de santé. Pour cela, nous avons besoin de conseils et d'un appui sûr pour la faisabilité urbanistique, fonctionnelle et économique de cette extension afin d'en définir les contours et de pouvoir lancer la phase opérationnelle dès 2026. Une rencontre avait été faite avec une architecte de la SEMDAS. Nous lui avons fourni le document nécessaire (DOE) pour répondre à sa demande. Afin de continuer cette dé-

marche, M. le Maire présente au Conseil un devis fourni par la SEMDAS pour l'étude capacitaire et économique du projet.

Après avoir lu en détail le contenu du devis d'un montant de 5 400 € TTC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide et accepte les conditions et le montant du devis fourni par la SEMDAS pour pouvoir poursuivre ce programme.

Recrutement d'agents recenseurs

Le recensement de la commune va se dérouler du 15 janvier au 15 février 2026. Pour se faire, nous avons besoin de recruter 2 personnes qui assureront la collecte du recensement auprès des habitants.

Ces personnes doivent être disponibles en soirée et le samedi pour rencontrer les habitants.

Les agents recenseurs doivent obligatoirement participer aux séances de formation prescrites par l'INSEE (2 demi-journées, début janvier).

M. le Maire propose de définir la rémunération des agents recenseurs qui peut être librement définie par la commune. Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour rémunérer les agents recenseurs sur la base de 1 000,00 € brut pour chaque agent correspondant au taux horaire du SMIC, et charge M. le Maire du recrutement de ces 2 agents recenseurs.

Une dotation forfaitaire de recensement est prévue. Le montant de celle-ci n'est pas affecté et la commune en fait l'usage qu'elle juge bon. Ces dépenses et recettes liées à l'enquête de recensement apparaîtront au budget 2026.

Demande d'autorisation de vente sur le domaine public

Une commerçante de Mirambeau souhaiterait se faire connaître en tenant un stand pour exposer des produits pour animaux sur la place de St Ciers. M. le Maire doit la rencontrer pour connaître plus exactement ses désirs. Pas d'objection exprimée par le Conseil. Affaire à suivre.

PLU

Il serait souhaitable de reprendre le cours d'instruction du PLU en se positionnant sur des zones potentiellement constructibles. Sachant que nous n'aurons qu'un hectare à consommer pour la prochaine décennie. M. le Maire propose de contacter le bureau d'étude Cittanova pour une rencontre afin de définir une zone autour du bourg susceptible d'être approuvée par le service de l'État.

Projet parking de la mairie

Un devis avait été demandé à 3 entreprises pour la réalisation d'un parking végétalisé rue de la mairie. Ils seront étudiés par la commission voirie et présentés au Conseil avant de retenir celui le plus proche du budget que nous nous étions fixés. Lorsque nous aurons la réponse de la demande d'aide au titre des amendes de police par le département, nous entreprendrons les travaux.

Conseil municipal

Questions diverses

Devis LocaCœur

Un devis pour le remplacement de la batterie du DAE qui arrive à péremption le 30/10/2025 nous a été présenté : batterie Lithium 7,5 AH d'un montant de 450,00 € HT.

Adhésion au CNAS : le Comité National d'Action Sociale propose aux personnels des collectivités territoriales des communes adhérentes de nombreuses prestations. Pour y avoir accès, la commune doit payer une cotisation annuelle pour chaque agent désirant en bénéficier.

Il y a 2 dates possibles d'adhésion :

1^{er} septembre 2025 : ouverture des droits des agents au 1^{er} septembre et adhésion correspondant au tiers de la cotisation annuelle soit 74 €/agent (cotisation annuelle 2025 = 222 €)

1^{er} janvier 2026 : montant de la cotisation annuelle encore non connue.

Une large palette de prestations est proposée aux bénéficiaires (séjours vacances, l'achat d'une voiture, assurances, location de véhicule, achat d'un vélo, abonnement magazines, prestations enfants, solidarité, prêts, culture et loisirs, plan d'épargne chèques vacances, réservation vacances, séjours et voyages, programmes ANCV jeunes et seniors, décès, départ retraite, etc...).

Le Conseil Municipal ne s'est pas prononcé favorablement pour cette adhésion.

Invitation à une réunion de présentation du PAT

M. le Maire demande si une ou deux personnes volontaires seraient intéressées pour assister à cette réunion. 6 dates sont proposées courant septembre dans des lieux différents. Pour notre secteur, on nous propose le 18/09 à Mirambeau/St Genis à préciser. M. le Maire sera absent durant cette période. Si un élu souhaite y participer, qu'il se fasse connaître pour son inscription.

Notification du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de St Thomas de Cônac

Un dossier sera mis à la disposition du public à la mairie durant un mois à compter du 15 septembre 2025 aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Achat maison place du 8 mai.

En réponse à notre demande, le notaire nous informe que notre dossier est en cours de rédaction, les successions n'étant pas signées à ce jour. La signature de l'acte pourra se faire après cette étape.

Réunion du 25 septembre 2025

Présents : 12 Absents : 3

Proposition d'un devis pour la gestion du cimetière par un expert.

Un conseiller technique Expert AGEP du groupe ELABOR nous a fait une proposition et présenté un devis pour une assistance à la gestion du cimetière. Le Conseil Municipal a pris connaissance des missions que l'on nous propose et, compte tenu que notre personnel dirige et gère jusqu'à présent très bien cet espace public, décide, vu le montant de 14 901,12 € TTC pour la première année et la mise en place des saisies pour le dossier, de ne pas donner suite à cette offre.

Présentation des devis pour le choix de l'entreprise concernant la création du parking mairie.

Trois entreprises ont répondu à notre demande pour que nous obtenions un devis pour la création d'un parking végétalisé qui pourra offrir du stationnement lors des manifestations importantes, à l'occasion d'un mariage, d'un enterrement, réunion ou tout autre événement.

Le Syndicat de voirie (SDV17) nous propose de passer une convention pour la mise en œuvre de cette opération. Une enveloppe financière prévisionnelle affectée à cette opération a été estimée, selon un ratio global au m², à 80 000 € HT.

A cela s'ajoute plusieurs rémunérations :

La rémunération concernant la réalisation de l'esquisse et la production de la notice de présentation du dossier au service de l'ABF. Forfait 2 025,00 € HT.

La rémunération concernant la réalisation du « PRO ». Forfait 2 325,00 € HT.

La rémunération concernant la réalisation du dossier d'instruction. Forfait 1 500,00 € HT.

La rémunération du maître d'œuvre fixée à 2,40 % HT pour les missions EXE et AOR.

Autres frais : des missions complémentaires par le SDV17 : 4 585,00 € HT.

L'entreprise COLAS : lecture faite en détail du devis présenté, il semble plus raisonnable. Le montant des travaux s'élève à 64 467,00 € HT. 4 lots d'options sont retirés du devis pour comparaison avec STPA : Montant Total : 58 418,00 € HT.

L'entreprise STPA : le devis présenté semble mieux correspondre à notre attente. Après avoir pris connaissance en détail la désignation des travaux pour un montant de 42 148,75 € HT, le Conseil Municipal s'est positionné pour accepter l'offre de STPA.

La demande de subvention au titre des amendes de police sera présentée au Conseil Départemental.

Elle devrait atteindre 60 % du montant des travaux HT.

Location logement du 28B av de la République.

Comme prévu, les travaux ont été exécutés dans l'appartement du 28B av de la République avant sa location. M. le Maire propose sa location à un jeune couple, il s'agit de M. Fairé Steven et de Mme Fredon Laura. Le Conseil Municipal accepte de louer cet appartement à ce couple. Le montant du loyer est fixé à 330,00 € mensuel avec le dépôt d'une caution du même montant payable à la signa-

Conseil municipal

ture du bail à partir du 1^{er} octobre 2025. M. le Maire est chargé de faire les démarches nécessaires pour la signature du bail.

Présentation d'un devis pour le remplacement de l'ordinateur de la médiathèque.

Le remplacement de l'ordinateur à l'accueil de la médiathèque est à envisager, pour cela 2 devis nous sont présentés par la société PM Informatique :

1 devis pour un ordinateur neuf avec une garantie fabriquant de 3 ans sur site dont 1 an sur site premier : Montant TTC 1 395,17 €.

1 devis pour un ordinateur d'occasion du même modèle : Montant TTC 864,00 €.

Ce sont 2 modèles PRO. Les devis comprennent la livraison, l'installation et le paramétrage. Selon l'avis de la Présidente de l'association, nous allons nous renseigner chez un autre fournisseur pour obtenir un prix plus attractif.

Questions diverses.

Proposition de convention avec AXA et la commune. Cela concerne des informations à communiquer aux habitants sur l'assurance complémentaire santé. Cette disposition a été validée par l'AMF de France, dans notre secteur deux agents sont mobilisés pour proposer des contrats avantageux à tous les publics.

Le Conseil Municipal à l'unanimité s'oppose à cette démarche et ne souhaite pas au nom de la commune faire de la publicité pour quelconque assureur.

Toutefois, le Conseil accepte de mettre une salle à disposition pour une éventuelle réunion d'information aux habitants de la commune.

Demande d'autorisation de travaux sur le domaine public.

M. Lonjard Dylan nous a fait part de son intention de faire des travaux concernant l'accès à sa propriété rue de la Terrière. Il nous demande si nous acceptons qu'il puisse poser un enrobé à chaud le long de sa murette afin de permettre le stationnement des visiteurs. Ces travaux seront pris entièrement à sa charge. Le Maire et l'Adjoint délégué à la voirie se sont déplacés pour évaluer l'impact de ces travaux. Pas d'objection de la part du Conseil Municipal, ces travaux ne représentent aucune gêne à la circulation ni au déplacement piétonnier.

Parking vélos.

M. Bret nous fait part d'une demande des administrés pour mettre à disposition dans le bourg des parkings à vélos. Il s'agirait d'un équipement près des commerces, près de l'école et sur l'aire de repos. Le Conseil opte pour cette idée et décide de mettre en œuvre ces installations après avoir défini des emplacements.

Décors de Noël.

Une liste pour compléter les décors de Noël dans le bourg a été émise afin d'obtenir un devis.

St Cyr de France.

Une délégation se déplacera ce week-end pour son assem-

blée annuelle à St Cyr en Talmondais et St Cyr des Gats. Comme d'habitude, nous offrons des produits locaux qui seront dégustés par nos amis St Cyriens au moment du buffet le samedi soir.

Réunion du 27 octobre 2025

Présents : 14 Absents : 1

Secrétaire : Florence GUILLE.

Reconduction contrat de travail saisonnier de M. Doublet.

Compte tenu de la charge de travail pour l'entretien paysager du bourg et des hameaux, nous recrutons chaque année une personne à temps non complet pour la saison dès le printemps.

M. Doublet a très bien rempli sa mission, son contrat était d'une durée de 7 mois, de 24 heures hebdomadaires et doit se terminer le 31 octobre. La saison d'automne demande une attention pour la taille, le ramassage des feuilles dans le bourg et un dernier passage pour l'entretien des hameaux avant l'hiver. Pour cela, la reconduction de son contrat est proposée pour une durée de 2 mois dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat de M. Doublet Thiery, à partir du 1^{er} novembre jusqu'au 31 décembre 2025.

Recrutement agents recenseurs.

Le recensement de la population organisé par l'Insee va se dérouler sur notre commune du 15/01 au 15/02/2026.

Pour cela, le Conseil Municipal avait désigné les coordinatrices, Mmes Rigon et Fontaine pour suivre ces travaux. Elles ont suivi la formation obligatoire et leur rôle sera d'accompagner et de suivre le travail de prospection des agents recenseurs et du lien avec l'Insee. La charge de travail supplémentaire va représenter pour ces agents des heures complémentaires, elles devront donc être rémunérées selon l'indice de leur contrat de travail. M. le Maire a rappelé que nous obtiendrons une dotation forfaitaire pour compensation des frais engagés par la commune. La commune a la charge d'engager les agents recenseurs. Deux personnes se sont manifestées, il s'agit de Mme Gailard Sandra et de M. Hamadache Slimane tous les deux habitants de la commune. Ils devront avoir les qualités requises : **disponibilité (en journée, en soirée, le samedi...), être organisé, rigoureux, sérieux, persévérant avec des capacités relationnelles, avoir la connaissance de la commune, et être non défavorable à l'outil informatique et à internet.**

Lors de la réunion de Conseil du 26 août 2025, nous avons fixé la rémunération forfaitaire des agents recenseurs à 1 000 € brut. Ces personnes acceptent ces conditions comprenant les 2 demi-journées de formation prévues début

Conseil municipal

janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives, du recrutement des agents recenseurs comprenant aussi tous les frais engagés par la commune pour cette opération.

City Stade.

Pour financer ce projet, des dossiers avaient été déposés pour obtenir des subventions auprès du département, de l'Agence des Sports de la Région, et au titre de la DETR. Nous avons eu le retour et la confirmation de la dotation de l'État, de la Région, mais le département a décidé de reconduire et présenter ce dossier à la prochaine commission en mai 2026. On nous accorde de pouvoir commencer nos travaux dès maintenant. Sachant que notre demande sera ou pas, prise en considération.

Une nouvelle délibération doit être prise car un devis a été réactualisé.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du nouveau chiffrage qui s'élève à 81 774,40 € HT.

L'agence du sport de la Région Nouvelle Aquitaine nous accorde 25 727 € de subvention, la DETR 16 854,88 € et nous autorise à demander un acompte de 30% au commencement des travaux. Le Département devrait nous accorder 16 354,88 €. Le Conseil choisi de commander ces travaux pour que les entreprises établissent leur planning et que ce projet puisse commencer début 2026.

Une nouvelle délibération est à prendre pour confirmer le nouveau chiffrage du projet.

Le Conseil Municipal en a délibéré et charge M. le Maire de faire le nécessaire pour la régularisation du dossier en cours.

Installation borne de recharge.

Une offre spéciale pour les petites communes nous a été faite par la société Electric55 Charging.

Cette société nous assure l'installation, l'exploitation et la maintenance de bornes de recharge, sans aucun investissement de la collectivité.

- Installation gratuite d'un totem de recharge.
- Aucun coût de maintenance ni de gestion.
- Badges de recharge fournis à la mairie pour ses véhicules techniques, avec un tarif préférentiel au kWh.
- Mise en service rapide (sous 3 mois).
- Les conditions : un engagement sous forme d'une convention d'occupation (20 ans) et que la mairie prenne en charge uniquement les frais du compteur électrique.

En contrepartie, nous recevrons une redevance d'occupation correspondant au coût des kWh consommés majorée de 1centime.

Une rencontre avec un responsable de cette société est prévue le 21 novembre.

Le Conseil décide d'attendre d'avoir tous les éléments avant de s'engager dans ce projet. Affaire à suivre.

Titularisation de Mme Fontaine Noémie.

Mme Fontaine Noémie occupe un poste d'adjoint administratif qui avait été créé comme stagiaire depuis un an.

Tout au long de son parcours, les entretiens à chaque trimestre avec sa hiérarchie se sont avérés positifs. M. le Maire indique qu'il ne fait pas opposition à sa titularisation dès le 1^{er} novembre 2025. Toutefois, il souhaite obtenir un vote du Conseil pour confirmer ce choix en excluant du vote la présence de Mme Fontaine Nathalie sa mère.

Le résultat du vote à bulletin secret a été confirmé : votants : 13 ; exprimés : 13 ; pour : 13 ; contre : 0

Modification horaires au 1^{er} novembre : à compter du 1^{er} novembre 2025, son contrat de travail au poste d'adjoint administratif sera de 13h hebdomadaires. Jusqu'à présent elle percevait des heures complémentaires au-delà de 12h, son contrat initial. Un arrêté est nécessaire pour ce changement du temps de travail. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de modifier la durée horaire hebdomadaire du poste d'adjoint administratif qu'occupe Mme Fontaine Noémie dès le 1^{er} novembre 2025.

Spectacle de Noël des écoles.

En accord avec la commune de St Thomas de Cônac, nous organisons une année sur deux une rencontre des écoles du RPI dans nos communes respectives pour offrir un spectacle aux enfants.

Cette année c'est à la commune de St Ciers du Taillon de les recevoir.

M. le Maire présente un devis de la compagnie LÉZ Art Vivants.

Le tarif est de 700 € net, tout compris, spectacle, charges sociales, déplacement, TVA, frais de gestion, droits d'auteurs et autres charges.

Le Conseil Municipal valide ce choix et charge M. le Maire de signer la convention avec cette compagnie.

Ce spectacle se déroulera le jeudi 18 décembre à la salle des fêtes de St Ciers du Taillon.

Tous les enfants se retrouveront à l'école de St Ciers pour partager le repas de Noël ce même jour.

Achat maison 6 place du 8 mai.

Le notaire chargé de la vente nous a fait savoir que la succession au profit de l'indivision Picat arrive à son terme et que nous allons pouvoir procéder à l'acte d'achat. Les frais d'obsèques pour M. Gaboriaud Joël avaient été pris en charge par la commune et nous serons remboursés.

Une délibération avait été prise le 1^{er} août 2019 indiquant la prise en charge des frais d'obsèques pour la somme de 2 123,56 € payée à l'entreprise des Pompes funèbres Guillet.

Une délibération pour l'acquisition de la maison cadastrée AS68 a été prise également le 26 novembre 2024, au prix de 19 000 € hors frais de notaire incluant les parcelles du jardin

Conseil municipal

AS34/AS447/AS449/AS20/AS21.

Cette dépense est inscrite au budget prévisionnel 2025 incluant les frais de notaire.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer l'acte d'achat, dès que possible.

Ensuite, nous devons débarrasser la maison et consulter des entreprises pour la réfection de la toiture, ces travaux sont très urgents. Pour anticiper, la commission se déplacera pour évaluer ces travaux urgents avant de contacter des entreprises pour la remise en état de la couverture dans un premier temps.

Parking mairie.

Pour ce projet, nous avons retenu l'offre de l'entreprise STPA pour un coût de 42 148,75 € HT.

Notre demande de subvention auprès du département au titre des amendes de police a été acceptée, elle représente la somme de : 29 504,13 € correspondant à 70% du montant HT.

L'entreprise s'engage à faire ces travaux en début d'année 2026. Une déclaration de mise en œuvre de ces travaux sera faite.

Remplacement ordinateur à la Médiathèque.

Après avoir prospecté vers la concurrence et obtenu les renseignements de PM informatique sur le modèle d'occasion proposé, le Conseil se prononce favorable pour l'achat de ce modèle de 3 ans entièrement reconditionné à l'état neuf, avec une garantie de 1 an. Son prix est de 864,00 € TTC.

Questions diverses.

Changement d'horaire

En accord avec M. Jérémy Rousseau, il ne sera plus bénéficiaire de repos compensateur. Le repos compensateur est réservé dans le cadre d'heures supplémentaires effectuées.

Désormais, M. Rousseau fera son temps de 35h hebdomadaires en 5 jours à compter du 1^{er} décembre 2025. Dans un besoin exceptionnel, les heures supplémentaires seront payées au personnel les ayant faites à la demande de la hiérarchie. Le Conseil valide ce choix.

DECI

Un dossier de demande de subvention avait été déposé auprès de l'État et du département pour l'équipement d'une bâche au lieu-dit « Les Gauthiers » et de la pose d'un poteau « Chez Le Gay ».

M. le Maire explique que ce sujet avait été abordé lors de la réunion du 1^{er} juillet évoquant le questionnement de la Sous-Préfecture, qui indiquait la position défavorable du SDIS pour la pose d'une bâche dans le village des « Gauthiers » trop proche des maisons. On nous avait soumis de trouver un autre endroit. A nouveau on nous demande où nous en sommes sur ce projet. Pour le poteau

incendie, nous pouvons prétendre à l'attribution de la DETR. « Chez Le Gay », M. le Maire propose de reposer un dossier en 2026 pour la pose d'une citerne enterrée au même endroit si le SDIS valide cette proposition. Cela nécessite d'avoir des nouveaux devis, le coût de cette installation sera supérieur, mais elle peut être réalisable ? En réponse au mail du service départemental, il a été indiqué l'abandon du projet « des Gauthiers » mais pas pour « Chez Le Gay ». Un nouveau dossier pourra être déposé en 2026. Affaire à suivre.

Restauration chemin de croix

Pour compléter les besoins en fourniture pour ces travaux, un devis a été fourni par « le Géant des Beaux-Arts » pour la peinture. **Montant : 217,55 € TTC.** Ce devis vient compléter celui de la première commande de 494,00 € TTC.

Déco de Noël

Cette année nous renouvelons la décoration du bourg avec des Epicéa (22) et 1 Nordmann coupé qui sera placé devant l'église. **Montant du devis : 400,40 € TTC.** Accord du Conseil.

Un choix a été fait par la commission et validé par le Conseil pour l'achat de décorations à installer dans divers points du bourg pour compléter l'existant. **Montant du devis Décolum: 1 048 € TTC.**

Point travaux voirie

Rue de la Fontaine, le curage des fossés et le busage en traversée de route ont été réalisés conformément à la commande par l'entreprise SNC BST d'AVY.

La date des vœux de la municipalité a été fixée le 3 janvier 2026.

Réunion du 28 novembre 2025

Présents : 12 Absents : 3

Secrétaire : Florence GUILLE.

Approbation de la réunion du 27 octobre 2025 à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande que soit inscrite une délibération supplémentaire à l'ordre du jour concernant le reversement de la compensation de la DGF de la part salariale par la CDCHS. Accord du Conseil.

Remboursement par la CDCHS.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités de reversement de la compensation de la part salaire (CPS) au titre de la DGF.

Lors du Conseil Communautaire de la CDC de Haute-Saintonge le 27 juin 2025, il a été décidé, sur proposition du Président, de reverser la totalité de la part CPS qui sera encaissée par la CDCHS aux communes concernées. Concernant notre commune, il s'agit de la somme de 2 025 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ap-

Conseil municipal

prouver la proposition formulée par la CDCHS quant à un reversement par celle-ci de la totalité de la part CPS encaissée.

Rapport SEMDAS.

A notre demande, sur notre décision du 29 août 2025, nous avons confié à ce cabinet d'architecte une étude de faisabilité pour l'agrandissement du pôle médical dont la mission est d'accompagner les collectivités locales du département à concrétiser leur projet. Ce rapport a été présenté le 10 novembre 2025 aux élus qui avaient souhaité être présents ce jour. La présentation au Conseil Municipal de l'esquisse n'a pas provoqué de remarque particulière. Quant au chiffrage estimé pour le montant des travaux, la majorité des conseillers a émis des réserves. Il s'agit d'une extension de 100 m² pour offrir 3 cabinets supplémentaires avec éventuellement 1 studio pour accueillir un remplaçant. Le stationnement actuel des visiteurs est suffisant mais il y aurait la possibilité de faire une extension pour les professionnels. Le bilan de l'opération et l'estimation du coût comprenant la construction, l'aménagement des abords, les différents raccordements des réseaux, les études préalables, les honoraires (moe, bc, sps), assurance et frais divers ont été présentés au Conseil Municipal. Il s'agit maintenant de faire appel à des architectes pour obtenir des devis concernant leurs honoraires pour faire notre choix afin de poursuivre ce projet. Nous pourrions ensuite démarrer ce projet pour l'inscrire dans le programme de l'investissement au prochain budget prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorable pour la poursuite du projet et charge M. le Maire de contacter 3 bureaux d'études pour faire le choix du moins-disant.

Toutefois, le devis de l'étude de la SEMDAS a été réduit à 3 000,00 € compte tenu du temps réel passé pour ce travail.

Complémentaire Santé des agents.

A compter du 1er janvier 2026, l'employeur de la collectivité doit être en mesure de proposer une complémentaire santé à ses agents. La MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) a fait une offre des garanties pour la complémentaire santé des agents et de la famille s'ils le souhaitent. Le CDG propose à la collectivité qui le souhaite d'adhérer à la convention de participation santé et d'indiquer le montant de la participation employeur pour le risque santé. Chaque agent a eu connaissance de la proposition de la MNT et nous n'avons eu aucun retour de leur part. Certains ont déjà une complémentaire santé et peuvent comparer les niveaux de garanties suivant les cotisations.

L'employeur peut accorder à ses agents, une participation minimum de 15 € par agent versée mensuellement ou annuellement sur justificatif d'un contrat souscrit auprès d'une assurance labellisée.

La participation de l'employeur s'adresse uniquement à l'agent et non au conjoint et aux enfants. Elle peut être variable et reste au choix de la collectivité. Après avoir pris connaissance des possibilités offertes par la MNT en fonction des niveaux de protection, M. le Maire propose une participation de 25 € mensuel à chaque agent sur la prime acquittée et demande au Conseil un vote à bulletin secret.

Votants =13 Exprimés =13 Oui pour la somme de vingt-cinq euros =9 1 vote pour la somme de trente euros, 1 vote pour la somme de vingt-deux euros, 2 votes pour la somme de vingt euros. Abstention = 0

La majorité s'est prononcée pour la somme de vingt-cinq euros. Approuvé.

Borne de recharge de véhicule électrique.

Nous avons évoqué l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules tout électriques ou rechargeables. Le Conseil donne son accord et s'est positionné pour faire cette installation sur la place Maginot. Nous devons, dans un premier temps, pour l'occupation du domaine public, faire la publication légale d'un avis de mise en concurrence suite à manifestation d'intérêt spontanée d'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de faire le nécessaire pour l'affichage de cette publication légale durant 3 semaines à compter du 1^{er} décembre 2025.

Modification statutaire du siège du SICM.

Le Syndicat Intercommunal de l'ancien canton de Mirambeau a dû quitter le local en location au 47 avenue de la République à Mirambeau.

Il occupera désormais un local au 8 Place des Tilleuls à Mirambeau 17150.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la modification statutaire du changement de siège du Syndicat Intercommunal de Mirambeau dénommé SICM, de l'article 2, son siège est établi au 8 Place des Tilleuls à Mirambeau 17150.

Travaux Bâtiments.

L'acte d'achat de la maison 6 place du 8 mai va se faire le 2 décembre 2025 à l'étude de Maître Klopp Isabelle à Mirambeau. Ce bâtiment devra être assuré par la commune. Devant l'urgence de la situation, nous allons devoir entreprendre rapidement des travaux de réfection de la charpente, de la couverture et des gouttières. Des devis ont été demandés. Ces travaux devront se faire dans le premier semestre de l'année 2026 et nous prévoyons cette dépense des travaux au budget prévisionnel 2026. Une déclaration de travaux sera nécessaire.

Église

On nous a signalé 2 rampes du chauffage électrique des lustres de l'église à remplacer, ainsi qu'une lampe d'un spot dans la Nef qui est hors service. M. le Maire précise que ces éclairages sont placés très haut ce qui ne facilite

Conseil municipal

pas la tâche pour intervenir. Il propose que nous prévoyions de les mettre à une hauteur ne nécessitant pas la mise en œuvre d'une grande échelle pour changer la lampe.

Cette intervention est trop dangereuse et les agents ne sont pas habilités à le faire. Nous devons faire intervenir une entreprise chaque fois que cela est nécessaire.

M. le Maire propose de demander une étude pour un devis de modification de ces emplacements de spots. Accord du Conseil.

École

Lors du dernier Conseil d'école, les enseignants se sont plaints de l'ouverture du portillon. Ils voudraient que soit installé un bouton extérieur placé en hauteur dans la cour pour actionner l'ouverture pour sortir sans que la classe de Mme Bouchet soit dérangée pour le faire lors des visites pendant la classe. Nous allons contacter l'électricien pour effectuer ce raccordement.

Questions diverses.

DECI.

Une réponse du Lieutenant adjoint au Chef du service Opérationnel des Sapeurs-Pompiers a été faite, suite à notre proposition d'installer une réserve incendie enterrée au hameau « Les Gauthiers ».

Il propose d'autres emplacements sur diverses parcelles situées à 200 mètres. La distance de la canalisation d'eau va se retrouver éloignée pour permettre le remplissage de la citerne qui conduira nécessairement à des travaux de raccordement coûteux.

M. le Maire demande d'aller vérifier sur place ces emplacements et d'identifier les propriétaires des parcelles. Nous devons aussi nous préoccuper du nettoyage de la parcelle acquise à Mme Camus Rullaud. Il a été rappelé

que la DECI appartient au Maire. C'est la compétence de la commune pour cette protection auprès de ses habitants. Le SDIS ne peut émettre qu'un avis. Affaire à suivre.

Randonnée CDCHS

En juillet 2026, pour la douzième édition, la CDCHS organise une randonnée en 3 étapes pour les marcheurs. Ils partiront de Port Maubert, parcourront une 1^{ère} étape autour de la commune de St Fort sur Gironde, une partie sur St Romain pour un retour à St Fort, puis une seconde étape vers Lorignac et St Dizant du Gua et une 3^{ème} étape sur Ste Ramée et St Ciers du Taillon.

Le dimanche 5 juillet, nous accueillerons ces marcheurs sur l'aire de repos pour prendre un repas avant qu'ils ne repartent avec une navette vers leur point de départ. Il s'agit de savoir si le comité des fêtes serait d'accord pour organiser ce repas. Un budget pour le coût du repas est fixé entre 15 et 17 €. C'est l'Office de Tourisme de Jonzac qui prendra les inscriptions avec le paiement des participants. Ensuite, il fera un chèque pour rembourser l'association qui sera leur partenaire. C'est ouvert à tout public qui voudrait prendre part à la fête et profiter des grillades ou autre. Une buvette est souhaitable pour tous. Les bénéfices seront pour l'association organisatrice. Durant cette pause repas, une animation musicale sera prévue et prise en charge par la CDC. Mme Boucaud, la Présidente du Comité des Fêtes, va en parler à son équipe pour connaître leur avis. Une autre association pourrait se porter candidate en cas de refus du Comité des Fêtes. En cas d'accord, une convention sera passée avec la CDC. Affaire à suivre.

L'Écho-Taillonais

Il doit être fini et transmis à l'imprimeur le 5 décembre au plus tard. Il devra être distribué semaine 51 avant Noël.

Colis de Noël

Ils seront distribués par les conseillers semaine 51 aux bénéficiaires.

MOTS MELES - thème : la montagne

Mot mystère : _ _ _ _ _

ALPAGE	CHALET	PISTE
ALPES	DÉGEL	RANDONNÉE
ALPINISME	ESCALADE	RAQUETTES
ALTITUDE	EVEREST	REMONTÉE
ANDES	FORÊT	ROCHEUSES
APLOMB	HIMALAYA	SIERRA
ARMOR	GLACIER	SOMMET
ASCENSION	MASSIF	TÉLÉPHÉRIQUE
BALISAGE	MONTAGNE	TERTRE
CAMPING	NEIGE	TOURISME
CANYONING	OISANS	TRANSAT
CASCADE	PANORAMA	TREKKING

L	S	P	I	S	T	E	E	D	A	L	A	C	S	E	E
E	O	A	E	X	M	E	E	A	M	A	R	O	N	A	P
G	M	P	U	G	O	G	E	T	R	A	N	S	A	T	S
E	M	L	Q	L	N	A	N	E	T	T	O	E	R	E	E
D	E	O	I	A	T	P	N	M	E	A	I	T	C	R	D
A	T	M	R	C	A	L	O	S	L	M	S	T	A	T	N
C	A	B	E	I	G	A	D	I	A	A	N	E	M	R	A
S	L	A	H	E	N	R	N	R	H	S	E	U	P	E	H
A	P	L	P	R	E	M	A	U	C	S	C	Q	I	K	I
C	I	I	E	O	R	O	R	O	D	I	S	A	N	K	M
A	N	S	L	F	O	R	E	T	I	F	A	R	G	I	A
R	I	A	E	C	A	N	Y	O	N	I	N	G	N	N	L
R	S	G	T	E	D	U	T	I	T	L	A	E	A	G	A
E	M	E	I	R	R	E	M	O	N	T	E	E	I	E	Y
I	E	S	E	P	L	A	E	V	E	R	E	S	T	G	A
S	N	A	S	I	O	R	O	C	H	E	U	S	E	S	E

Représentations



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 1918



Délégation présente au rassemblement des
« St Cyr de France »
à St Cyr des Gats et St Cyr en Talmondais

RASSEMBLEMENT DES SAINT CYR DE FRANCE LES 27 ET 28 SEPTEMBRE 2025

L'association des St Cyr de France, créée en 1990, a pour objectif de développer les échanges entre les communes portant le même nom et mettre en œuvre une politique de solidarité à destination des enfants, le Saint patron étant lui même un enfant martyr du IV siècle.

Notre église porte le nom de Saint Cyriaque qui fut un martyr romain sous Maximilien.

Cette année, une délégation a été reçue à l'occasion de l'assemblée annuelle à St Cyr des Gats et St Cyr en Talmondais en Vendée.

Solutions du numéro précédent :

Mots mêlés : fragile

Sudoku : facile

5	4	3	2	7	1	9	6	8
8	6	7	9	5	4	3	1	2
1	9	2	8	6	3	7	4	5
2	7	8	5	1	9	4	3	6
4	3	6	7	8	2	5	9	1
9	5	1	3	4	6	2	8	7
6	1	9	4	2	7	8	5	3
7	8	4	6	3	5	1	2	9
3	2	5	1	9	8	6	7	4

Sudoku : moyen

8	4	1	7	6	9	3	5	2
9	2	3	5	8	1	6	7	4
7	5	6	4	2	3	8	1	9
6	9	5	1	4	7	2	3	8
2	7	8	3	5	6	9	4	1
3	1	4	2	9	8	7	6	5
4	8	2	6	3	5	1	9	7
1	6	9	8	7	4	5	2	3
5	3	7	9	1	2	4	8	6

Sudoku - niveau facile

	1	5	6	8				7
		9			2	8		
3		4			7		2	
7	9					2	6	
5								8
	6	8					3	9
	5		1			4		2
		7	3			6		
8				9	5	1	7	

Sudoku - niveau moyen

	9	7		3		8		2
	3				5			
5						9		3
	1		6		8			
		5				2		
		2		9			4	
2		8						4
			8				2	
1		4		9		7	8	

CLASSE DE PS MS 2025 : ACTIVITES

Dans le jardin de l'école, nous avons plein de « choses » de la nature mis à notre disposition. Nous les plaçons en cercles pour réaliser un **mandala**.



Ateliers « classe dehors »



Aujourd'hui nous avons été faire **les vendanges**.

Nous goûtons **le raisin**, le coupons avec des ciseaux.

Nous regardons la **machine à vendanger** ramasser le raisin puis se vider dans la **remorque**.

Nous partons voir le **pressoir**

M. Mouillot le viticulteur me fait goûter le jus de raisin. Merci !

Nous faisons notre jus de raisin.

Ecole de St Ciers du Taillon

De la PS au CE1 : Sortie à la Maison de la forêt. Nous nous sommes promenés pour découvrir les arbres qui poussent dans la forêt, certains fruits d'automne et animaux de la forêt.



Et 2 ateliers :

- Cueillette de feuilles pour réaliser un herbier - Land'Art

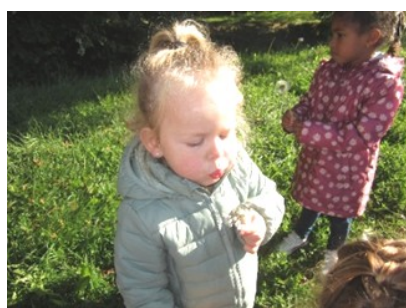


Balade « classe dehors »

Nous découvrons le lavoir, marchons le long du Taillon, nous soufflons sur les pissenlits.

Puis nous courons dans le bois en slalomant entre les arbres

Nous finissons sur les structures de jeux.



La bibliothèque

Nous avons regardé plein de livres puis la maîtresse nous a lu 2 histoires.



CLASSE DE GS CP CE1 2025 : ACTIVITES

Sortie au village du Bournat

Nous avons pris le bus très tôt. Nous nous sommes arrêtés sur une aire à la moitié du chemin et on a pu jouer.

On a fait des ateliers : la ferme pour les MS GS. On a nourri les animaux. Et un atelier pain avec la visite du moulin pour les CP CE1. On a fabriqué du pain que l'on a rapporté.

On a visité aussi l'ancienne école et plein de petites maisons avec des métiers d'avant. Ce qu'on a préféré ce sont les manèges. C'était super !



Les vendanges

Nous sommes allés vendanger chez Jean Michel RIPPE à Sainte Ramée. Nous avons coupé des grappes avec des ciseaux pour les mettre dans des seaux à vendange. Il y avait la machine à vendanger tractée. Il faisait beau et il y avait des moustiques.

Puis on est allé voir le chai. On a vu fonctionner le pressoir pour le vider et le remplir avec le tombereau. On a goûté du moût (jus de raisin frais).



Ecole de St Ciers du Taillon

Maison de la Forêt

Nous avons fait un atelier le matin. On a ramassé des feuilles, des herbes pour créer un herbier. Et l'après midi on a fait du Land Art avec les éléments de la forêt. C'était trop bien.



Exposition Photos à la salle des fêtes

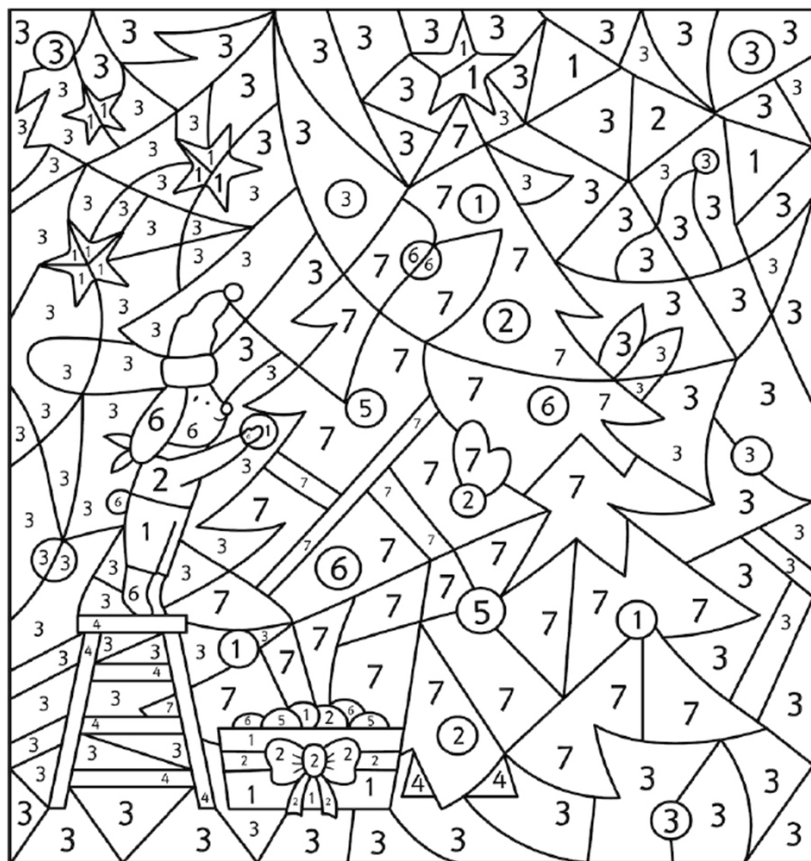


On a été visité une exposition à la salle des fêtes de St Ciers.

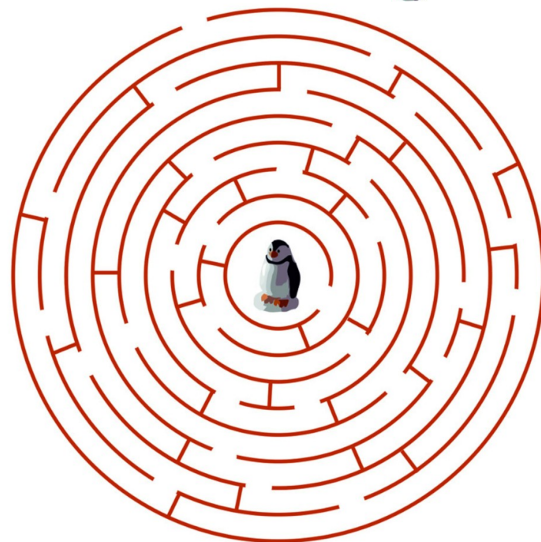
On a regardé les photos puis on a fait un petit jeu pour trouver une photo à partir d'un élément de celle-ci et on a goûté.



Et tous les vendredis après-midi on fait classe dehors.



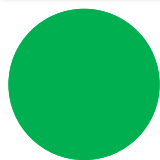
Pour gagner la couronne , tu dois trouver la fève  !



Colorie suivant le code couleur.



Le coin des associations



Médiathèque

ASSOCIATION VIVRE ET LIRE ENSEMBLE

Présidente : **Jocelyne LORIAUD**
 ☎ 05 46 48 62 65
 mail : bmu.st.ciersdutaillon@sfr.fr

Horaires d'ouverture : Lundi : 16h - 18h Jeudi : 14h30 - 17h30 Samedi : 10h - 12h
Vacances scolaires : **Uniquement le Samedi : 10h - 12h ou sur RDV**

Nous avons eu le plaisir de recevoir, en partenariat avec la Communauté de Communes et les Médiathèques de Haute-Saintonge, un spectacle de qualité **SAMEDI 29 NOVEMBRE**.

**« Les aventures de Charlie Dada »
 ont enchanté petits et grands présents.**

**L'assemblée générale de l'association se tiendra
 mercredi 4 Février 2026 à 18h.**

Ateliers, sorties et spectacles sont au programme 2026, les dates seront proposées ultérieurement aux adhérents.



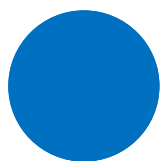
Rappel : 4000 documents sont en rayon sur deux niveaux, adultes en rez-de-chaussée, jeunesse à l'étage. Vous pouvez prendre connaissance des livres que nous avons en passant par le site www.mediatheques-haute-saintonge.com taper « médiathèque ou bibliothèque de St Ciers du Taillon ».

Les achats de nouveautés sont continus sur l'année. La culture de proximité est essentielle pour l'épanouissement et le développement personnel, la lecture indispensable à l'enfant...

« La lecture est l'arme la plus puissante que vous puissiez offrir à un enfant. »

Bonnes fêtes de fin d'année.

Pour le conseil d'administration, la présidente.



ACCA SAINT HUBERT

Présidente : **Xavier CATHELINEAU**

☎ 06 69 66 89 43

L'ACCA St Hubert Taillonnaise vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses vœux.

Cette année encore le Ball Trap s'est bien passé et a su attirer de nombreux participants.

Cette saison de chasse s'annonce très belle.

Nous vous attendons en mars 2026 pour notre **traditionnelle chasse à courre aux sangliers**. Celle-ci est prévue les **14 et 15 mars 2026**.

Au programme du 14 mars : casse-croûte le matin et repas chasseur en soirée. Le matin du 15 mars, un casse-croûte débutera la matinée.

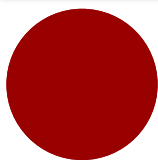
Comme chaque année, le samedi précédent l'ouverture de la saison de chasse, vous êtes attendus pour retirer vos cartes.

Prenez soin de vous, encore une fois bonnes fêtes.

Xavier Cathelineau, président de l'ACCA



Le coin des associations



**Les Amis
Taillonnais**



Présidente : **Florence CHOLET**

☎ 06 37 10 47 56

mail : florence.cholet@laposte.net

Bonjour à toutes et tous,

Tous les **1^{ers} mercredis** de chaque mois de 14h à 18h, nous vous donnons RDV pour vous divertir.

Lieu de réunions : à la saison hivernale, à **la cantine de l'école primaire** en face du grand parking et de la station-service Burgaud et à la belle saison à **la salle des Fêtes**.

Les salles sont accessibles pour les personnes à mobilités réduites.

Au cours de ces réunions, chaque personne choisit ce qu'elle veut faire en jeux de sociétés : Loto - Belote - Scrabble... Selon les demandes, d'autres jeux peuvent vous être proposés. Nous finissons ces belles journées avec un goûter.

Nous fêtons également les anniversaires de chacun s'il le désire.

**Prochaines rencontres : 3 décembre 2025 - 7 janvier 2026 - 4 février 2026 -
4 mars 2026 - 1^{er} avril 2026 - 7 mai 2026 - 3 juin 2026**

Nous serons présents pendant les vacances scolaires.

Le 25 octobre 2025, nous sommes parties pour Ste Lheurine, au cabaret « L'Etable ».

Nous en avons tous bien profité en nous évadant l'esprit.

PREVISIONS SORTIES :

Nous avons prévu d'aller au bowling de Saintes, ainsi qu'une sortie théâtre.

NOUVEAUTE :

Tous les 3^{ème} mercredi du mois, nous nous retrouvons pour faire de la gymnastique sur chaise, jeux de ballons, jeux d'adresse, de mémorisation et de dextérité.

Le tout dans la bonne humeur.

N'hésitez pas à me téléphoner pour tous renseignements concernant le club.

Tél : 06.37.10.47.56.

Que vous soyez jeune retraité(e), ou venant d'autres communes voisines, vous êtes les bienvenu(e)s.

Osez, essayez et vous reviendrez !!

Déplacements difficiles : Vous n'avez pas de quoi vous déplacer, certains d'entre nous habitent peut-être pas très loin de chez vous et peuvent vous emmener. Nous trouverons bien une solution pour que vous veniez vous distraire, vous changer les idées, rencontrer des personnes dans la bonne humeur, **ne pas rester seul(e)**.

Bref prendre du bon temps.



JE RELANCE UNE BOUTEILLE A LA MER.

LES ASSOCIATIONS ANIMALIERES AUTOUR DE NOUS AURONT ENCORE BESOIN DE VOUS POUR DES COUVERTURES, DRAPS, SERVIETTES, PRODUITS D'ENTRETIEN, NOURRITURE, JOURNAUX, DONDS, PISCINES ET BAIGNOIRS D'ENFANTS, CROQUETTES, LITIERE CHAT, ... ALORS PENSEZ-Y !

VIDER VOS ARMOIRES, NOUS REDISTRIBUERONS SELON LES BESOINS DE CHACUN. L'AN DERNIER NOUS AVONS EU DE BONS RETOURS AVEC BEAUCOUP DE DONDS. LE FOURGON A ETE PLEIN A 2 REPRISES ET JE VOUS REMERCIE ENCORE POUR EUX.

ON COMPTE SUR VOUS. Pensez à eux, le froid arrive.

A BIENTÔT DANS LA JOIE ET LA BONNE HUMEUR

**DE TRES BONNES FETES DE FIN D'ANNEES A TOUTES ET TOUS, PETITS ET GRANDS,
EN FAMILLE ET ENTRE AMIS**

LE CLUB DES AMIS TAILLONNAIS

La présidente et ses membres



*Comédie musicale église de
St Martial de Mirambeau 2025*



*Jeux de ballon d'équilibre,
dextérité, mémoire*

Le coin des associations

Comité des fêtes



Présidente : Martine BOUCAUD

☎ 06 79 37 99 51

L'année 2025 se termine, voici un aperçu des activités organisées par le comité des fêtes :

14 juillet : Repas dansant : « Soirée moules frites ». Merci à tous ceux qui étaient en cuisine pour ce repas réussi.

26 juillet : Les Estivales de Haute-Saintonge nous ont offert un concert du groupe « *Mystère Grinche* ». Soirée très festive et agréable.



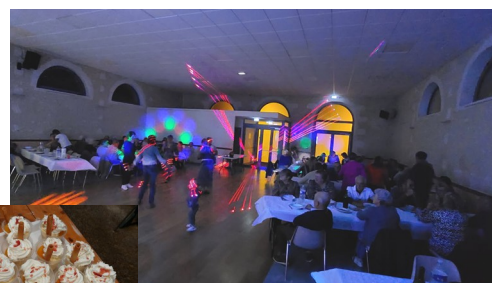
16 août : L'Ecma nous a proposé un magnifique spectacle : son, lumière, décor, chanteurs. Grosse organisation pour nous, malheureusement nous n'avons pas eu le public espéré.

18 octobre : Soirée cassoulet, appréciée par tout monde. Un grand merci à l'équipe et aux bénévoles et surtout à notre cuisinière.

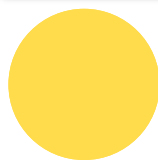
29 novembre : Marché de Noël, nombreux exposants et présence de nos petites majorettes ainsi que d'autres surprises, avec un repas « Tartiflette », salade, dessert.

L'équipe se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes et une bonne santé pour 2026.

La présidente



Le coin des associations



**Arts et
Culture**

ASSOCIATION
**ARTS &
Culture**
SAINT CIER DU TAILLON

Présidente : **Danie CHERAT**
☎ 06 76 08 02 59
mail : danie.cherat@orange.fr

Au cours de ce deuxième semestre, l'association a eu le plaisir d'accueillir 3 artistes :

Diane Béthencourt : aquarelliste, illustratrice

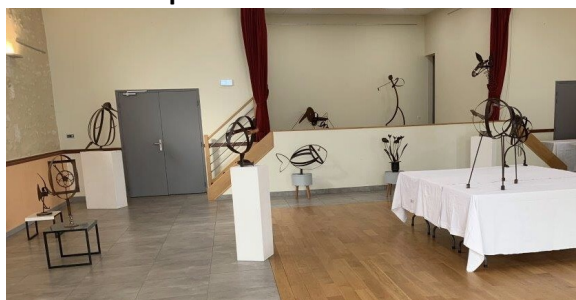


A chaque exposition un art différent pour un public qui est toujours présent pour venir découvrir, s'émerveiller et/ou échanger avec l'artiste.

Thierry Martin : Photographe



Pascal Exposito : Art Métal



Cette année, pour clôturer les événements de 2025, nous avons fait le choix d'organiser une exposition caritative les 15 et 16 novembre au profit de l'association **Les Crocodiles de Saintes**, association qui soutient les enfants hospitalisés de l'hôpital de Saintes.

25 artistes ont souhaité participer et grâce à la générosité de tous, nous allons pouvoir remettre à l'association Les Crocodiles un chèque de 1500 euros.



25 artistes
proposent des œuvres : peinture, photographie, gravure
au profit de l'association
des amis des enfants malades de Saintonge
"LES CROCODILES"

HORAIRES : Samedi de 10h à 21h - Dimanche de 10h à 18h30
BUFFET SALE - SUCRÉ - BUVELETTE

ASSOCIATION
**ARTS &
Culture**
SAINT CIER DU TAILLON

SAINTONGE

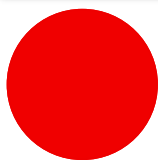
SAINT CIER DU TAILLON

Pour 2026, nous préparons notre programme... Un grand Merci à tous.

Nous vous souhaitons de belles fêtes !

Danie Chérat, Martine Sorin, Alice Rigon, Marie Léon, Slimane Hamadache

Le coin des associations



Cagouilles

Président : **Bruno OVIDE**

☎ 06 16 89 78 96

mail : cagouillesfestivaletcie@gmail.com

Les Cagouilles Taillonnaises : une année riche en événements et en convivialité

L'année 2025 a une nouvelle fois été placée sous le signe de la fête et du partage pour Les Cagouilles Taillonnaises !

Notre festival, qui s'est tenu le **samedi 26 août 2025**, a connu un véritable succès. Sous un beau soleil d'été, le public est venu nombreux pour célébrer la 10^e édition de cet événement désormais incontournable. Ambiance chaleureuse, public enthousiaste et artistes exceptionnels sur scène : tous les ingrédients étaient réunis pour faire de cette journée un grand moment de convivialité.



Le **samedi 11 octobre 2025**, nous avons également eu le plaisir d'accueillir la **troupe de l'association Fêtes et Culture en Saintonge**, qui nous a offert une représentation captivante de la **comédie policière "Edmond"**. Une soirée riche en rires et en émotions, qui a une fois de plus réuni les amateurs de théâtre de notre région.

Et l'année n'est pas terminée ! Nous donnons rendez-vous à tous les amateurs de jeu et de bonne humeur pour **nos lotos de fin d'année à Saint-Hilaire-du-Bois**, qui se tiendront **les 27, 28 et 30 décembre 2025**. De nombreux bons d'achats seront à gagner, dans une ambiance conviviale garantie.

Nous préparons également **un grand loto le 7 février 2026 à la salle des fêtes de Saint-Thomas-de-Conac**, un nouveau projet que nous avons hâte de concrétiser avec vous.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des commerçants de la commune, les associations locales, Monsieur le Maire et la municipalité, ainsi que nos partenaires et nos fidèles bénévoles, sans qui rien de tout cela ne serait possible.

À l'approche des fêtes, Les Cagouilles Taillonnaises vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour l'année 2026.

Merci à toutes et à tous pour votre soutien et votre présence à nos côtés.

Le Président,
Les Cagouilles Taillonnaises



Le lavoir de Saint Ciers du Taillon construit en 1877 a été restauré et mis en valeur grâce à un chantier jeunesse international en 2005.



Un chantier international est un temps de rencontres entre les habitants d'un village, un groupe de volontaires venus des 4 coins du monde et le projet d'Education Populaire de Solidarités Jeunesse Poitou-Charentes.



Février 2006



Ce chantier a réuni 22 volontaires, de différentes cultures, horizons et milieux sociaux, venus de Corée du Sud, du Togo, de Russie, d'Irlande, de Belgique, d'Espagne et de France (dont plusieurs jeunes du village). Ils ont travaillé bénévolement et participé à la vie de la commune où ils ont été chaleureusement accueillis pendant 3 semaines durant le mois de juillet 2005.



Imprimé par Atelier d'Impression, 4 route de Blaye, 17130 Montendre.

Crédits Photos : crédit mairie (p1) / G. MOUNIER (p18) / M. BOISNARD (p18) / C. FOMBERTEAU (p19-20) / S. BOUCHET (p21-22) / J. LORIAUD (p23) / V. BOISNARD (p23) / F. CHOLET (p24) / M. BOUCAUD (p25) / E. LAMOTHE (p25) / D. CHERAT (p26) / G. C. TREARD (p27) / M. OVIDE (p27) / P. CHERAT (p28)

Mise en page : C. LEFEBVRE